AXA Home Loan SFH

Rapport financier semestriel 2019

SOMMAIRE

I.	Rapport semestriel d'activité	Page 2
II.	Comptes semestriels 2019	Page 3
III.	Rapport des commissaires aux comptes	Page 10
IV.	Attestation de responsabilité	Page 13

I- RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1. Evènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2019

Depuis le début de l'année 2019, les faits marquants de AXA Home Loan SFH (la « **Société** ») sont les suivants :
- Le 14 mars, immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil ;
- Le 21 mai, augmentation de capital social pour un montant de 25 millions d'euros par apport en numéraire (pour le porter de 5 à 30 millions d'euros) ;
- Le 14 juin, réception de l'agrément de l'ACPR ;
- Le 19 juin, réception du visa AMF ;
- Le 27 juin, émission publique de 1 milliard d'euros, à taux fixe, maturité 8 ans au format « soft bullet ».

2. Perspectives pour le second semestre 2019

La Société continuera au second semestre à participer aux éventuels besoins de financement d'AXA Banque.

3. Présentation des comptes semestriels

Les comptes semestriels sont établis conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.
Au 30 juin, la situation comptable d'AXA Home Loan SFH fait apparaître :
- Un résultat brut d'exploitation avec une perte de -192 milliers d'euros ;
- Un résultat courant avant impôt qui s'inscrit au même niveau que le résultat brut d'exploitation, en l'absence de provision ;
- Un total du bilan de la Société qui s'élève à 29,9 millions d'euros ;
- Un montant total des engagements de financement (hors bilan) qui s'élève 1 milliard d'euros, correspondant à l'émission inaugurale en date du 27 juin dont la livraison des titres a eu lieu le 5 juillet ;
- Des immobilisations incorporelles qui s'élève à 99 milliers d'euros (valeur nette comptable).

4. Principaux risques et incertitudes

Risque de marché

Conformément à son statut d'établissement de crédit spécialisé, AXA Home Loan n'a aucun portefeuille de négociation, ni par son activité principale (émission de ressources privilégiées), ni au titre de la gestion de sa trésorerie résiduelle.
Elle n'a pas dans son bilan des opérations en devise, par conséquent, son risque de change est nul.
Enfin par construction, le passif privilégié de la Société est parfaitement adossé à son actif constitué des prêts garantis octroyés à AXA Banque. De ce fait, le risque de taux et de liquidité est nul.

Principaux risques et incertitudes pour le second semestre

Du fait de la tendance actuelle de la baisse des taux, une attention soutenue sera portée au taux des remboursements anticipés des prêts immobiliers octroyés par AXA Banque mis en garantie au profit de la Société. Cette attention s'exercera dans le suivi du collatéral au cours du second semestre 2019.

II. COMPTES SEMESTRIELS 2019

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Bilan – Actif

(En milliers d'euros)	30/06/2019
Caisse, Banques Centrales	
Effets publics et valeurs assimilées	
Créances sur les établissements de crédit	29 900
A vue	*29 900*
A terme	
Créances sur la clientèle	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Actions et autres titres à revenu variable	
Participations et autres titres détenus à long terme	
Parts dans les entreprises liées	
Crédit-bail et location avec option d'achat	
Location simple	
Immobilisations incorporelles	99
Immobilisations corporelles	
Capital souscrit non versé & actions propres	
Comptes de négociation et de règlement	
Autres actifs & comptes de régularisation	
Total de l'Actif	**29 999**

Bilan – Passif

(En milliers d'euros)	30/06/2019
Banques Centrales, CCP……	
Dettes envers les établissements de crédit	
Opérations avec la clientèle	
Dettes représentées par un titre	
Autres passifs	191
Comptes de régularisation	
Provisions pour risques et charges	
Dettes subordonnées	
Fonds pour risques bancaires généraux	
Capitaux propres	**29 808**
Capital souscrit	30 000
Primes d'émission, de fusion	
Réserves	
Report à nouveau (+/-)	
Résultat de l'exercice / la période (+/-)	-192
Résultat en Instance d'affectation (+/-)	
Total du Passif	**29 999**

Hors-bilan

Engagements donnés (en milliers d'euros)	30/06/2019
Engagements de financement	
Engagements en faveur d'établissement de crédit	1 000 000
Engagements en faveur de la clientèle	
Engagements de Garantie	
Cautions, avals et autres garanties	
Garanties d'ordre de la clientèle	
Engagements sur titres	
Titres à livrer	996 340

Engagements reçus (en milliers d'euros)	30/06/2019
Engagements de financement	
Engagements reçus d'établissement de crédit	
Engagements reçus de la clientèle	
Engagements de Garantie	
Cautions, avals et autres garanties reçues d'ets de crédit	1 353 906
Garanties reçues de la clientèle	
Engagements sur titres	
Titres à recevoir	

Engagements sur instruments financiers à terme : néant

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	30/06/2019
Intérêts et produits assimilés	
Intérêts et charges assimilées	
Revenus des titres à revenu variable	
Commissions (produits)	
Commissions (charges)	
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de négociation	
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de placement et assimilées	
Autres produits d'exploitation Bancaire	
Autres charges d'exploitation bancaire	
Produit net bancaire	
Produits et charges d'exploitation	- 191
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et	-1
Résultat brut d'exploitation	**-192**
Coût du Risque	
Résultat d'exploitation	**-192**
Gains ou Pertes sur actifs immobilisés	
Résultat courant avant d'impôt	**-192**
Résultat exceptionnel	
Impôt sur les bénéfices	
Dotations/Reprises de FRBG et Provisions réglementés	
Résultat net	**-192**

Principes comptables généraux

Dispositions réglementaires spécifiques

La Société a pour objet exclusif, dans le cadre des dispositions applicables aux sociétés de financement de l'habitat, et notamment les articles L. 513-28 et suivants du Code monétaire et financier (« CMF »), de consentir ou de financer des prêts à l'habitat et de détenir des titres et des valeurs.

En l'état de la législation en vigueur, la Société peut, pour la réalisation de son objet :

- consentir à tout établissement de crédit des prêts garantis par la remise, la cession ou le nantissement de créances mentionnées à l'article L. 513-29-II du CMF, en bénéficiant des dispositions des articles L. 211-36 à L. 211 40 ou des articles L. 313-23 à L. 313-35 du même code, que ces créances aient ou non un caractère professionnel ;
- acquérir des billets à ordre émis par tout établissement de crédit dans les conditions et selon les modalités définies aux articles L. 313-43 à L. 313-48 du CMF et qui, par dérogation à l'article L. 313-42 du même code, mobilisent des créances mentionnées à l'article L. 513 29-II dudit code ;
- consentir des prêts à l'habitat définis audit article L. 513-29-II.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours :

- créances à vue (compte ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ;
- créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale au bilan. Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, d'une durée de 5 ans pour les frais d'établissement et d'une durée de 3 ans pour les logiciels et licences.

Dettes représentées par un titre

Les émissions d'obligation de financement à l'habitat (« OFH ») constituent des dettes représentées par des titres et sont classés dans la catégorie des emprunts obligataires.

Les émissions sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émission ont un caractère de complément de rémunération et sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés, dès la première année, prorata temporis. Elles figurent au bilan dans des comptes de régularisation.

Les intérêts relatifs aux obligations sont comptabilisés au résultat pour leur montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels en contrepartie d'un compte de dettes rattachées au passif du bilan.

Opérations de Hors-bilan

Les créances remises en pleine propriété à titre de garantie sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garanties reçues.

Avant leur comptabilisation au bilan, les opérations d'émission des OFH et d'octroi de prêts garantis font l'objet d'une inscription en hors-bilan de la manière suivante :

- Engagement de financement donné - pour le prêt garanti ;
- Engagement sur titres – pour les titres à livrer au titre de l'émission d'OFH de fin juin 2019.

Evènements postérieurs à la clôture

Le 5 juillet 2019, AXA Home Loan SFH a livré les OFH relatives à l'émission inaugurale du 27 juin pour un montant nominal de 1 milliard d'euros avec un coupon fixe annuel de 0,05% sur une durée de 8 ans.

Les sommes perçues ont été utilisées pour octroyer à AXA Banque un prêt garanti du même montant.

Informations sur le bilan et le compte de résultat

Note 1 | Opérations interbancaires et assimilées (néant)

Note 2 | Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/2019
A vue	29 900
Comptes ordinaires Débiteurs	29 900
Prêts JJ	
Créances rattachées	
A terme	
Comptes et prêts	
Prêts subordonnés	
Créances rattachées	
Total	**29 900**

Note 3 | Opérations avec les entreprises liées

Bilan

(En milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	30/06/2019
POSTES DE L'ACTIF			
Caisse, Banques Centrales			
Créances sur les établissements de crédit	29 900		29 900
A vue	*29 900*		*29 900*
A terme			
Créances sur la clientèle			
POSTES DU PASSIF			
Dettes sur les établissements de crédit			
A vue			
A terme			
Dettes sur la clientèle			
Dettes représentées par un titre			
Dettes subordonnées			

Hors-bilan

(En milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	30/06/2019
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagement de financement			
En faveur d'établissements de crédit	1 000 000		1 000 000
En faveur de la clientèle			
Engagement de garantie			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Engagement sur titres		996 340	996 340
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagement de financement			
Reçus d'établissements de crédit			
Reçus de la clientèle			
Engagement de garantie			
Reçus d'établissements de crédit	1 353 906		1 353 906
Reçus de la clientèle			
Engagement sur titres			
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME			
Opérations sur instruments de taux d'intérêt			

Note 4 | Immobilisations

(En milliers d'euros)	Valeur brute 04/03/2019	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Transfert	Valeur brute 30/06/19	Amortissements et dépréciations	Valeur nette 30/06/19
Immobilisations incorporelles	0	100			100	1	99
Immobilisations corporelles							
Total de l'actif immobilisé	**0**	**100**			**100**	**1**	**99**

Note 5 | Comptes de régularisation et autres actifs (Néant)

Note 6 | Dettes envers les établissements de crédit (Néant)

Note 7 | Dettes représentées par un titre (Néant)

Note 8 | Durée résiduelle des dettes représentées par un titre (Néant)

Note 9 | Comptes de régularisation et autres passifs

(En milliers d'euros)	30/06/2019
Autres passifs	**191**
Primes sur instruments conditionnels vendus	
Dettes sur titres de transaction empruntés	
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts	
Fournisseurs	191
Dettes sociales & fiscales	
Autres dépôts de garantie reçus	
Autres créditeurs	
Comptes de régularisation passif	
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors bilan	
Gains à étaler	
Produits constatés d'avance	
Charges à payer	
Autres comptes de régularisation	
Total	**191**

Note 10 | Capitaux propres

(En milliers d'euros)	30/06/2019
Capital social	30 000
Prime d'émission	
Réserve légale	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	- 192
Résultat en instance d'approbation	
Total	**29 808**

Décomposition du capital social

	30/06/2019
Capital social (en milliers d'euros)	30 000
Nombres d'actions :	
- totalement libérées	100 000
- non libérées	
Valeur nominale de l'action (en euros)	300

Variation des capitaux propres /

(En milliers d'euros)	A l'ouverture 04/03/2019	Augmentation	Diminution	A la clôture 30/06/2019
Capital social	5 000	25 000		30 000
Primes				-
Réserve légale				-
Autres réserves				-
Report à nouveau				-
Résultat de l'exercice			-192	- 192
Total	**5 000**			**29 808**

Note 11 | Intérêts et charges ou produits assimilés (Néant)

Note 12 | Commissions (Néant)

Note 13 | Autres produits et charges d'exploitation bancaire (Néant)

Note 14 | Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	30/06/2019
Impôts et taxes	-
Contribution sociale de Solidarité des société (C3S)	-
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	-
Services extérieurs	-**191**
Autres services extérieurs	- 191
Autres Produits	-
Total	**-191**

Note 15 | Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

(En milliers d'euros)	30/06/2019
Dotations aux amortissements et aux provisions	
Sur immobilisations corporelles	
Sur immobilisations incorporelles	-1
Total	**-1**

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AXA HOME LOAN SFH

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 14 mars au 30 juin 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-Sur-Seine

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 14 mars au 30 juin 2019)

Aux actionnaires

AXA HOME LOAN SFH
203/205 rue Carnot
94120 Fontenay-Sous-Bois

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société AXA HOME LOAN SFH, relatifs à la période du 14 mars au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 27 septembre 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Frank Vanhal

MAZARS

Pierre Masieri

IV. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Val-de-Fontenay, le 27 septembre 2019

Emmanuel RAME

Directeur Général